

Dioxyde de carbone comprimé 10 bars
GP-T
Attention

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Ref. n°	: 120 016
Nom commercial	: Dioxyde carbone comprimé 10 bars
Identification de la société	: JEULIN SA T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Non réglementé.

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)
Classe de danger et code de catégorie

• Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention (CLP : Press. Gas)

Etiquetage

• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement	: Attention
• Mention de danger	: H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
• Conseils de prudence	
- Généraux	: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Stockage	: P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Ce produit n'est pas considéré comme dangereux et ne contient pas de composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
Dioxyde de carbone	: = 100 %	124-38-9	204-696-9	----	-----



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 4

Révision nr : 6

Date : 7 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 15 / 3 / 2007

Dioxyde de carbone comprimé 10 bars

GP-T

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Eloigner la victime de la zone contaminée. Appareil respiratoire autonome, en cas d'urgence. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|-------------------------------------|--|
| Prévention | : Conserver à l'abri de la chaleur. |
| Moyens d'extinction | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |
| Risques particuliers | : Gaz comprimé. Risque de rupture/explosion du récipient en cas d'augmentation de la pression interne sous l'effet d'une forte élévation de température. |
| Protection contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Mesures techniques | : Inspecter fréquemment pour déceler tout signe de déformation ou de fuite des conteneurs. |
| Précautions individuelles | : Evacuer et restreindre l'accès.
Ne pas pénétrer dans un entrepôt fermé sans appareil respiratoire ou sans s'être assuré qu'il y a suffisamment d'oxygène. |
| Mesures après fuite / épandage | : Aérer la zone. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|---|
| Précautions lors du maniement et de l'entreposage | : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables. |
| Manipulation | : Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. |
| Stockage | : Inspecter fréquemment pour déceler tout signe de déformation ou de fuite des conteneurs.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (< 50°C) |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|--|
| Protection individuelle | : Eviter toute exposition inutile. |
| - Protection respiratoire | : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué. |
| - Autres | : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. |

Limites d'exposition professionnelle

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 4

Révision nr : 6

Date : 7 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 15 / 3 / 2007

Dioxyde de carbone comprimé 10 bars

GP-T

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

VLT-STEL [ppm] : 15 000; LTEL : 5000 ppm (EH 40/97)
MAC [ppm] : 5 000

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Nom chimique : Dioxyde de carbone; anhydride carbonique; CO2
Etat physique : Gaz.
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.
pH : Non applicable.
Poids moléculaire : 44
Point de fusion [°C] : -56,6
T°d'ébullition initiale [°C] : -78,5 (s)
Température critique [°C] : 30 °C
Densité : (eau=1): 0,82
Pression de vapeur [hPa] : (20 °C): 57300
Pression de vapeur : (20°C) 57,3 bar
Densité de vapeur relative (air=1) : (Air. =1) : 1.52
Solubilité dans : Eau. : 2000 mg/L
Point d'éclair [°C] : Ininflammable.
Temp. d'autoinflammation [°C] : Ininflammable.
Limites d'explosivité : Ininflammable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques

- Inhalation

Peut causer l'asphyxie à haute concentration. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.
Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
Perte de conscience.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques

Peut contribuer à l'effet de serre s'il est déversé dans l'atmosphère en grande quantités.
Facteur de réchauffement global : 1.
Eviter le rejet dans l'environnement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 4

Révision nr : 6

Date : 7 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 15 / 3 / 2007

Dioxyde de carbone comprimé 10 bars

GP-T

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Elimination des déchets** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Procédures d'élimination des déchets** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Proper shipping name : 1013 DIOXYDE DE CARBONE, 2, A, ADR
- No ONU : 1013
- I.D. n° : 20
- Transport terrestre**
- ADR/RID : Class : 2
Group : A
- Transport par mer**
- Code IMO-IMDG : UN 1013 Dioxyde de carbone
- Classe : 2.2
- Groupe d'emballage
- Transport aérien**
- ICAO/IATA : UN 1013 Carbon dioxide
- IATA - Classe ou division : 2.2
- Groupe d'emballage IATA

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

- Phrase(s) R : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59